

VILLE DE BÉCANCOUR, le vendredi vingt-six février deux mille vingt et un (26 février 2021).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le vendredi vingt-six février deux mille vingt et un (26 février 2021) à 8 h 30, à huis clos, en la salle des comités de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents, par vidéoconférence :

Monsieur Jean-Guy Dubois	Maire	
Monsieur Fernand Croteau	Conseiller	poste numéro 1
Monsieur Raymond St-Onge	Conseiller	poste numéro 2
Monsieur Pierre Moras	Conseiller	poste numéro 3
Monsieur Mario Gagné	Conseiller	poste numéro 4
Monsieur Denis Vouligny	Conseiller	poste numéro 5
Madame Carmen L. Pratte	Conseillère	poste numéro 6

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et monsieur Jean-Marc Girouard, directeur général et assistant greffier, et M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière, lesquels sont présents dans la salle des comités.

SOUS la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Dubois.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 24 février 2021.

Monsieur Dubois explique que toutes les résolutions sont réputées adoptées à l'unanimité si personne ne demande le vote.

RÉSOLUTION 21-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE **Monsieur Mario Gagné**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-048

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2021-2022 – INTERVENTION SUR L'HABITATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour n'avait pas l'intention de participer à la programmation 2021-2022 puisque l'objectif de la Ville était de participer une année sur deux, toutefois, considérant ce que ci-après exposé la Ville de Bécancour désire adhérer au programme *Rénovation Québec 2021-2022*;

CONSIDÉRANT qu'un budget total de 86 000 \$, assumé à parts égales par la Ville et la Société d'habitation du Québec, a été alloué à la Ville pour la programmation 2020-2021;

CONSIDÉRANT que ce budget n'a pu être utilisé lors de la programmation 2020-2021;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte de la pandémie due à la COVID-19, la Ville de Bécancour ne sera pas en mesure d'engager la totalité du budget actuel d'ici le 31 mars 2021, notamment parce que les inspections ne peuvent être réalisées en zone rouge;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite transférer à la programmation 2021-2022 le budget de 86 000 \$ alloué pour la programmation 2020-2021, et ce, sans demande de budget supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE

SUR PROPOSITION DE **Madame Carmen L. Pratte**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC.** Ville de Bécancour demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec* 2021-2022. La municipalité désire adhérer au volet « Interventions sur l'habitation » et demande à ce que le budget inutilisé lors de la programmation 2020-2021 soit transféré pour la programmation 2021-2022, représentant un montant total de 86 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé à parts égales par la municipalité et la Société d'habitation du Québec.
- 2. RÈGLEMENT.** La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

ADOPTÉE

Période d'intervention des membres du conseil.

Période de questions :

Étant donné que la séance s'est tenue par vidéoconférence, sans la présence physique des citoyens, ces derniers ont été invités à adresser leurs questions par écrit ou par téléphone avant la tenue de l'assemblée. Pour ceux qui y ont assisté virtuellement, ils ont été invités à adresser leurs questions par clavardage via la plateforme ZOOM.

RÉSOLUTION 21-049

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE **Madame Carmen L. Pratte**

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 8 h 36.

ADOPTÉE

- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- Je, Jean-Guy Dubois, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Jean-Guy Dubois, maire

M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière